

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 5 mai 2020, tenue à huis clos, par vidéoconférence, en raison de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement québécois, suivant l'arrêté 2020-04 du 15 mars pris par le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Philippe Mercier (Quartier 1, Ruiter)
Madame la conseillère Lucille Robert (Quartier 2, Sweetsburg)
Madame la conseillère Marie-France Beaudry (Quartier 3, Vilas)
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier (Quartier 4, Bruck)
Monsieur le conseiller Yvon Pepin (Quartier 5, Davignon)
Monsieur le conseiller Daniel Marcotte (Quartier 6, Fordyce)

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beaugard.

Sont également présents :

Madame Julie Lamarche, OMA, greffière
Monsieur Claude Lalonde, ing., directeur général
Madame Josée Tassé, CGA, trésorière
Monsieur Marc-Antoine Dunlavey, urbaniste, directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement

Ouverture de la séance

À 19 h 30, madame la mairesse Sylvie Beaugard constate le quorum et déclare la séance ouverte.

199-05-2020

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié, le point affaires nouvelles demeurant ouvert.

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 7, 8, 9 et 20 avril 2020
- 3.1 Aide financière – Centre d'action bénévole de Cowansville
- 3.2 Aide financière – Maison de la famille Cowansville et région
- 3.3 Affectation de fonds réservés dédiés à la promotion d'achat local
- 4.2.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 750 000 \$ qui sera réalisé le 19 mai 2020
- 4.2.2 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
- 4.3.1 Modification de contrat octroyé à la Compagnie Canada's Big Truck Rental

- 4.3.2 Octroi de contrat – B2B2C - Systèmes de télémétrie des diverses stations de pompage
- 4.3.3 Octroi de contrat – Bessette Automobile Inc.
- 4.3.4 Octroi de contrat – Les Services EXP Inc.
- 4.3.5 Régularisation du titre de propriété d'une partie de l'assiette de la rue Montée-Lebeau (partie du lot 3 800 062 du cadastre du Québec)
- 5.1 Adoption du règlement numéro 1886 intitulé « Règlement concernant la division du territoire de la ville de Cowansville en six districts électoraux »
- 6.1 PIIA 2020-027 / 239 @ 245 rue Principale
- 6.2 PIIA 2020-031 / 109 rue du Pacifique
- 6.3 PIIA 2019-087 / lot 3 710 387, promenade du Lac
- 6.4 Autorisation de signature – Protocole d'entente – Développement résidentiel visant l'ouverture de la rue des Marguerites – Gestions Daniel Bélanger Inc.
- 6.5 Désignation de projets prioritaires suivant l'arrêté ministériel 2020-008 (COVID-19) - Demandes de dérogations mineures
- 6.6 Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture (CPTAQ) – R.I.G.M.R.B.M. – Prolongation d'un délai prévu par la décision numéro 419 270 – lot 3 800 046 du cadastre du Québec
- 7.1 Autorisation de signature – Annulation et création d'une servitude de droit de passage, d'opération et d'entretien sur le lot 3 355 810 du cadastre du Québec (# 232 rue Principale)
- 7.2 Autorisation de signature – Servitude de passage, d'opération et d'entretien sur une partie du lot 3 357 002 du cadastre du Québec (rue des Cerfs)
- 7.3 Autorisation de dépenses – Achat de divers équipements pour le Service des infrastructures et des immobilisations
- 7.4 Autorisation de dépenses – Améliorations de postes de pompage (Bell-Bromby-Hillcrest)
- 7.5 Autorisation de dépenses – Mise à niveau et réaménagement des bureaux à l'hôtel de ville
- 8.1 Désignation d'un mandataire - Projet 9-11 ans
- 10.1 Embauche - Poste de Directeur du Service des loisirs et de la culture
- 10.2 Embauche - Poste col bleu - Mécanicien - Service des infrastructures et des immobilisations
- 10.3 Reclassification - Poste col blanc - Service des infrastructures et des immobilisations
- 10.4 Création d'un poste cadre – Chef de division aux immobilisations - Service des infrastructures et des immobilisations
- 10.5 Nomination - Poste cadre – Chef de division aux immobilisations - Service des infrastructures et des immobilisations
- 10.6 Création d'un poste cadre – Chef de division aux infrastructures - Service des infrastructures et des immobilisations
- 10.7 Nomination - Poste cadre - Chef de division aux infrastructures - Service des infrastructures et des immobilisations
- 10.8 Abolition de deux (2) postes col blanc - Technicien en génie civil - Service des infrastructures et des immobilisations
- 10.9 Démission – Poste col bleu - Mécanicien temporaire – Service des infrastructures et des immobilisations
- 10.10 Démission – Poste col blanc - Inspectrice en bâtiments – Service de l'aménagement urbain et de l'environnement
- 11.1 Dérogation à la réglementation municipale - Stationnements gratuits
- 13.1 Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

La mairesse s'adresse aux citoyens pour faire état de la situation en lien avec le COVID-19 (Coronavirus). En raison de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement québécois, la séance est tenue à huis clos, par vidéoconférence, mais diffusée en direct via la plateforme Facebook. Les citoyens sont invités à poser leurs questions par l'entremise des réseaux sociaux, pendant la diffusion de la séance, les réponses seront transmises dans les 24 heures suivant la tenue de la séance.

200-05-2020

Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 7, 8, 9 et 20 avril 2020

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2020 ainsi que copies des procès-verbaux des séances extraordinaires des 8, 9 et 20 avril 2020, ont été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, les procès-verbaux des séances ordinaires et extraordinaires des 7, 8, 9 et 20 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité

201-05-2020

Aide financière – Centre d'action bénévole de Cowansville

Considérant que pendant la crise sanitaire actuelle reliée à la pandémie du Coronavirus (COVID-19) les besoins alimentaires sont de plus en plus grands et doivent être organisés ;

Considérant que la Ville de Cowansville souhaite aider les organismes communautaires à répondre aux besoins de ses citoyens;

Considérant que le Centre d'action bénévole de Cowansville et la Cellule jeunes et familles de Brome-Missisquoi sont des organismes communautaires de la Ville de Cowansville offrant des services alimentaires aux personnes dans le besoin;

Considérant que le Centre d'action bénévole de Cowansville et la Cellule jeunes et familles de Brome-Missisquoi n'ont pas les équipements requis pour répondre à la demande actuelle en ce qui a trait aux aides alimentaires;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'accorder, au Centre d'action bénévole de Cowansville, une aide financière d'un montant de 3 458 \$ afin de permettre à l'organisme de faire l'achat de deux (2) congélateurs et de deux (2) réfrigérateurs pour répondre aux besoins alimentaires des citoyens en difficultés financières pendant la crise reliée à la pandémie du Coronavirus (COVID-19), et ce, conditionnellement à ce que le Centre d'action bénévole de Cowansville remette un congélateur ainsi qu'un réfrigérateur à l'organisme Cellule jeunes et familles de Brome-Missisquoi.

Adoptée à l'unanimité

202-05-2020

Aide financière – Maison de la famille Cowansville et région

Considérant que pendant la crise sanitaire actuelle reliée à la pandémie du Coronavirus (COVID-19) les besoins de soutien aux familles sont de plus en plus grands;

Considérant le mandat confié par SOS Parents aux organismes locaux afin que ceux-ci prennent contact avec les familles vulnérables;

Considérant que la Maison de la famille Cowansville et région est un organisme communautaire de la Ville de Cowansville offrant des services de soutien auprès des familles dans le besoin;

Considérant que la Ville de Cowansville souhaite aider les organismes communautaires à répondre aux besoins de ses citoyens;

Considérant que la Maison de la famille Cowansville et région n'a pas les équipements informatiques requis pour répondre au mandat donné par SOS Parents;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'accorder, à la Maison de la famille Cowansville et région, une aide financière d'un montant de 931 \$ pour l'achat d'équipements informatiques en vue de permettre à l'organisme de prendre contact et de soutenir les familles de la région ayant besoin de soutien particulier.

Adoptée à l'unanimité

203-05-2020

Affectation de fonds réservés dédiés à la promotion d'achat local

Considérant la situation actuelle concernant le coronavirus, COVID-19 et la distanciation sociale demandée;

Considérant que la Ville de Cowansville a pris la décision d'annuler la tenue de son Marché public en 2020;

Considérant que le conseil municipal souhaite concentrer ses ressources humaines et financières afin d'aider les commerçants de Cowansville;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'affecter du surplus accumulé non affecté un montant de 25 000 \$ au surplus accumulé affecté afin de créer un fonds réservé dédié à la promotion d'achat local. Ainsi, toute dépense reliée à cette cause pendant la période du COVID-19 sera puisée à même ce fonds réservé.

Adoptée à l'unanimité

204-05-2020

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 750 000 \$ qui sera réalisé le 19 mai 2020

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Cowansville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 750 000 \$ qui sera réalisé le 19 mai 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1653	604 700 \$
1652	210 800 \$
1777	415 200 \$
1804	868 500 \$
1751	133 900 \$

1711	102 400 \$
1877	44 502 \$
1877	578 177 \$
1867	280 636 \$
1853	364 022 \$
1819	22 705 \$
1853	124 458 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1777, 1804, 1751, 1877, 1867, 1853 et 1819, la Ville de Cowansville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 19 mai 2020;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 mai et le 19 novembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
Succursale 04021
1761, rue du Sud
Cowansville (Québec) J2K 3G8

8. D'autoriser la mairesse et la trésorière à signer les obligations. La Ville de Cowansville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts

numéros 1777, 1804, 1751, 1877, 1867, 1853 et 1819 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 mai 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

205-05-2020 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 1653, 1652, 1777, 1804, 1751, 1711, 1877, 1867, 1853 et 1819, la Ville de Cowansville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Ville de Cowansville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 19 mai 2020, au montant de 3 750 000 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION SCOTIA CAPITAUX INC.			
378 000 \$	0,85000 %		2021
388 000 \$	0,90000 %		2022
397 000 \$	1,00000 %		2023
407 000 \$	1,15000 %		2024
2 180 000 \$	1,30000 %		2025
	Prix : 98,83600	Coût réel : 1,53098 %	
2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.			
378 000 \$	0,85000 %		2021
388 000 \$	1,00000 %		2022
397 000 \$	1,10000 %		2023
407 000 \$	1,20000 %		2024
2 180 000 \$	1,25000 %		2025
	Prix : 98,68500	Coût réel : 1,55310 %	
3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.			
378 000 \$	0,90000 %		2021
388 000 \$	1,00000 %		2022
397 000 \$	1,10000 %		2023
407 000 \$	1,25000 %		2024
2 180 000 \$	1,30000 %		2025
	Prix : 98,84100	Coût réel : 1,55555 %	
4 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.			
378 000 \$	0,80000 %		2021
388 000 \$	0,95000 %		2022
397 000 \$	1,10000 %		2023
407 000 \$	1,20000 %		2024
2 180 000 \$	1,30000 %		2025
	Prix : 98,75562	Coût réel : 1,56724 %	
5 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.			
378 000 \$	0,80000 %		2021
388 000 \$	0,95000 %		2022
397 000 \$	1,10000 %		2023
407 000 \$	1,20000 %		2024
2 180 000 \$	1,35000 %		2025
	Prix : 98,84746	Coût réel : 1,57975 %	

206-05-2020 Modification de contrat octroyé à la Compagnie Canada's Big Truck Rental

Considérant que la Ville de Cowansville procède à la collecte des matières résiduelles et qu'un des équipements requis pour le faire est en fin de vie;

Considérant qu'en 2020, un contrat a été octroyé à Canada's Big Truck Rental pour la location d'un camion à chargement frontal pendant 2 mois, pour un montant de 19 545.75 \$ taxes incluses;

Considérant la demande du Service des infrastructures et des immobilisations déposée au comité d'approvisionnement afin d'autoriser la modification du contrat octroyé à Canada's Big Truck Rental pour la location supplémentaire pour une période de 3 mois d'un camion à chargement frontal, pour un montant de 29 318.63 \$ taxes incluses;

Considérant le Règlement de la gestion contractuelle numéro 1870 de la Ville de Cowansville;

Considérant qu'après analyse de la demande et pour des motifs de saine gestion, le comité d'approvisionnement recommande la modification du contrat à Canada's Big Truck Rental, et ce, conditionnellement au lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition d'un nouveau camion;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser la modification du contrat octroyé à la compagnie Canada's Big Truck Rental pour un montant supplémentaire de 29 318,63 \$, élevant le montant total du contrat à 48 864.38 \$ taxes incluses, pour la location d'un camion à chargement frontal afin de procéder à la collecte des matières résiduelles.

Que les deniers requis aux fins de cette dépense soient puisés à même fonds d'administration générale.

Adoptée à l'unanimité

207-05-2020

Octroi de contrat – B2B2C - Systèmes de télémétrie des diverses stations de pompage

Considérant les besoins du Service des infrastructures et des immobilisations d'octroyer un contrat pour les liens privés pour les systèmes de télémétrie de diverses stations de pompage;

Considérant le Règlement numéro 1870 sur la gestion contractuelle de la Ville de Cowansville;

Considérant la demande du Service des infrastructures et des immobilisations déposée au comité d'approvisionnement afin d'autoriser l'octroi d'un contrat à un fournisseur, par un mode de sollicitation autre que celui prévu d'office par le règlement;

Considérant qu'après analyse de la demande et pour des motifs de saine gestion, le comité d'approvisionnement recommande d'autoriser l'octroi de contrat de gré à gré;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service des infrastructures et des immobilisations;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'autoriser l'octroi de contrat en sollicitant le mode de passation gré à gré à B2B2C pour les liens privés pour les systèmes de télémétrie des diverses stations de pompage pour une période de trois (3) ans débutant en mai 2020 et pour un montant s'élevant à 30 066.59 \$ taxes incluses.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense à même fonds d'administration générale et que ceux-ci soient prévus et réservés au budget d'opération pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023.

Adoptée à l'unanimité

**Déclaration
d'intérêts**

À 19 h 43, Monsieur le conseiller Yvon Pepin se retire déclarant avoir apparence de conflit d'intérêt pécuniaire dans la décision, étant un employé de Bessette automobile Inc., il s'abstient de participer aux délibérations, de voter et de tenter d'influencer le vote sur cette question.

208-05-2020 Octroi de contrat – Bessette Automobile Inc.

Considérant que la dépense a été prévue au programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 (PTI) adopté le 16 décembre 2019;

Considérant les besoins du Service des infrastructures et des immobilisations d'acquérir une fourgonnette utilitaire usagée et ses équipements;

Considérant le Règlement numéro 1870 sur la gestion contractuelle de la Ville de Cowansville;

Considérant la demande du Service des infrastructures et des immobilisations déposée au comité d'approvisionnement afin d'autoriser l'octroi d'un contrat par un mode de sollicitation autre que celui prévu d'office par le règlement;

Considérant qu'après analyse de la demande et pour des motifs de saine gestion, le comité d'approvisionnement recommande d'autoriser l'octroi de contrat de gré à gré;

Considérant qu'une rotation des fournisseurs a été effectuée par le Service des infrastructures et des immobilisations;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser l'octroi de contrat en sollicitant le mode de passation gré à gré à Bessette Automobile Inc. pour l'achat d'une fourgonnette utilitaire et ses équipements, d'un montant de 37 930.25 \$ taxes incluses.

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures et des immobilisations, à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de vente/achat auprès du fournisseur.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense à même le fonds de roulement qui sera remboursé sur 5 ans.

Adoptée à l'unanimité

À 19 h 45, monsieur le conseiller Yvon Pepin reprend part aux délibérations.

209-05-2020 Octroi de contrat – Les Services EXP Inc.

Considérant les besoins du Service des infrastructures et des immobilisations d'octroyer un contrat pour les plans et devis finaux pour la mise à niveau des filtres à l'usine de filtration;

Considérant le Règlement numéro 1870 sur la gestion contractuelle de la Ville de Cowansville;

Considérant la demande du Service des infrastructures et des immobilisations déposée au comité d'approvisionnement afin d'autoriser l'octroi d'un contrat à un fournisseur, par un mode de sollicitation autre que celui prévu d'office par le règlement;

Considérant qu'après analyse de la demande et pour des motifs de saine gestion, le comité d'approvisionnement recommande d'autoriser l'octroi de contrat de gré à gré;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte
Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser l'octroi de contrat en sollicitant le mode de passation gré à gré à Les Services EXP Inc. pour les plans et devis finaux pour la mise à niveau des filtres à l'usine de filtration, d'un montant maximal de 44 265.38 \$ taxes incluses.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

210-05-2020

Régularisation du titre de propriété d'une partie de l'assiette de la rue Montée-Lebeau (partie du lot 3 800 062 du cadastre du Québec)

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver la description technique de la partie du lot 3 800 062 du cadastre du Québec, préparée par monsieur Philippe Tremblay, arpenteur-géomètre, datée du 17 avril 2020, portant le numéro 4797 de ses minutes, correspondant à une partie de l'assiette de la rue Montée-Lebeau, et d'autoriser la greffière à publier les avis requis par le troisième alinéa de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales*, à accomplir les formalités édictées par le cinquième alinéa de cet article et, en temps utile, à publier au registre foncier la déclaration prévue au sixième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur cette partie d'assiette de rue.

Adoptée à l'unanimité

211-05-2020

Adoption du règlement numéro 1886 intitulé « Règlement concernant la division du territoire de la ville de Cowansville en six districts électoraux »

Considérant que, selon les dispositions de l'article 9 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), le nombre de districts électoraux pour la Ville de Cowansville doit être d'au moins 6 et d'au plus 8;

Considérant que le conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de vingt-cinq (25 %) pourcent, selon le cas, au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation électorale;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 7 avril 2020 sous la résolution numéro 169-04-2020 et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la même séance sous la résolution numéro 170-04-2020;

Considérant que, conformément aux articles 16 et 17 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ c. E-2.2), un avis public fut diffusé afin de permettre aux électeurs de faire connaître leur opposition au projet de règlement, et ce, dans un délai de 15 jours de la publication dudit avis ;

Considérant qu'à l'expiration du délai prévu aux articles 16 et 17 de la Loi, aucun électeur n'avait manifesté son opposition au projet de règlement ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'adopter le *Règlement numéro 1886 concernant la division du territoire de la ville de Cowansville en six districts électoraux*.

Adoptée à l'unanimité

212-05-2020 **PIIA 2020-027 / 239 @ 245 rue Principale**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 9 avril 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2020-027 relative à la propriété sise au 239 @ 245 rue Principale, lot 3 357 427 du cadastre du Québec, de manière à permettre l'ajout d'un panneau sur l'enseigne existante, de type sur poteaux, avec l'inscription « ICI & LÀ / BOUTIQUE / DESIGN INTÉRIEUR / OBJETS DE MAISON ».

Le tout tel qu'apparaissant aux plans et documents portant le titre « PIIA 2020-027 / 239 @ 245 rue Principale », datés du 9 avril 2020, et soumis au soutien des présentes.

La présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour. À défaut pour le demandeur d'avoir complété la demande d'un certificat d'autorisation (permis) avant ce délai, la présente autorisation devient caduque.

Adoptée à l'unanimité

213-05-2020 **PIIA 2020-031 / 109 rue du Pacifique**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 9 avril 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2020-031 relative à la future propriété sise au 109 rue du Pacifique, lot 5 034 681 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une résidence unifamiliale de 2 étages avec garage intégré.

Le tout tel qu'apparaissant aux plans et documents portant le titre « PIIA 2020-031 / 109 rue du Pacifique », datés du 9 avril 2020, et soumis au soutien des présentes.

La présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour. À défaut pour le demandeur d'avoir complété la demande d'un certificat d'autorisation (permis) avant ce délai, la présente autorisation devient caduque.

Adoptée à l'unanimité

214-5-2020

PIIA 2019-087 / lot 3 710 387, promenade du Lac

Considérant qu'une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relative à la subdivision du terrain constitué du lot 3 710 387, sur la promenade du Lac, a été déposée;

Considérant l'avis non favorable du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 7 novembre 2019;

Considérant les critères suggérés du règlement PIIA en vigueur au regard du lotissement;

Considérant que les lots auront une largeur inférieure à la moyenne des lots riverains sur la promenade du Lac;

Considérant que l'autorisation de subdivision du terrain visé n'exempte pas le demandeur à l'obligation que les constructions projetées satisfassent aux critères et objectifs du règlement PIIA en vigueur;

Considérant que la profondeur des lots projetés dépasse 100 mètres, et qu'en conséquence la rive du lac Davignon ne sera pas affectée par les nouvelles constructions;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2019-087 relative à la subdivision du lot 3 710 387 situé sur la promenade du lac, de façon à créer 2 lots, le tout tel qu'apparaissant aux plans portant le titre « PIIA 2019-87 / lot 3 710 387 promenade du Lac », datés du 7 novembre 2019, et soumis au soutien des présentes, aux conditions suivantes :

1. Les frais de raccordement, incluant les frais liés aux travaux d'ouverture de la rue, sont assumés intégralement par le demandeur;
2. Le permis de lotissement visé par la présente demande ne sera émis qu'au moment où une demande PIIA visant la construction d'un bâtiment principal sera autorisée par le conseil municipal sur le lot 1 identifié sur le plan projet de lotissement préparé par Kevin Migué, arpenteur-géomètre, plan daté du 23 août 2019, sous le numéro 5249 de ses minutes.

Adoptée à l'unanimité

215-05-2020

Autorisation de signature – Protocole d'entente – Développement résidentiel visant l'ouverture de la rue des Marguerites – Gestions Daniel Bélanger Inc.

Considérant que dans le cadre de l'ouverture de la rue des Marguerites, un protocole d'entente doit être signé pour la construction d'une rue et des infrastructures, afin de décrire les travaux à être réalisés, le financement de

ce projet, ainsi que les engagements du promoteur et de la Ville;

Considérant que le projet comporte à échéance la création de 6 unités d'habitation de type résidentiel multifamilial de 17 logements chacun;

Considérant qu'il doit y avoir une entente pour le partage des coûts entre le promoteur et la Ville;

Considérant que le projet est situé en partie dans une zone prioritaire de développement identifiée au plan d'urbanisme de la Ville;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Cowansville et Gestions Daniel Bélanger Inc. pour les travaux d'infrastructure et de construction de la rue des Marguerites, sur les lots projetés 6 324 578 et 6 324 588 du cadastre du Québec, lequel est soumis au conseil au soutien de la présente résolution;

Que l'emplacement des travaux est plus amplement montré aux plans et devis préparés par la firme WSP, plans datés du 16 mars 2020 à leur dernière modification, sous le dossier portant le numéro 171-02120-00;

Que la participation financière de la Ville de Cowansville liée aux travaux d'infrastructure et de voirie, et ce, tel que prévu au règlement 1749 concernant les ouvertures de rues et les projets d'infrastructure de services municipaux est la suivante :

1. En vertu du règlement numéro 1749, une subvention de 69 \$ plus taxes par mètre linéaire d'étendue de front constructible à l'égard des constructions résidentielles érigées sur tout terrain visé au protocole d'entente, pour un montant approximatif de 22 111 \$;
2. La couche d'usure de pavage de type ESG-10 40 mm.

Adoptée à l'unanimité

216-05-2020 Désignation de projets prioritaires suivant l'arrêté ministériel 2020-008 (COVID-19) - Demandes de dérogations mineures

Considérant l'arrêté ministériel 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

Considérant que l'arrêté ministériel 2020-008 stipule entre autres que toute procédure municipale impliquant le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil;

Considérant qu'en cas de poursuite des procédures d'un acte jugé prioritaire, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public;

Considérant que le gouvernement provincial a décrété la reprise des travaux de construction et de rénovation permettant de compléter les livraisons d'unités résidentielles prévues initialement au plus tard le 31 juillet 2020 et que les activités de production de biens alimentaires (entreprises agricoles) sont considérées comme des activités manufacturières prioritaires;

Considérant que les procédures de certaines demandes de dérogation mineure sont présentement suspendues;

Considérant que le conseil juge prioritaire de poursuivre les démarches d'approbation de certaines demandes de dérogation mineure afin de ne pas nuire aux activités agricoles ou à l'offre de logements;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

De désigner les demandes de dérogations mineures énumérées ci-dessous comme étant des projets prioritaires suivant l'arrêté ministériel 2020-008 (COVID-19) :

1. Demandes portant les numéros 2020-012, 2020-024, 2020-029 et 2020-030 (lots 6 337 719, 6 337 723, 6 337 725 et 6 344 781, secteur de la rue Juliette-Huot), visant à autoriser la construction de quatre bâtiments résidentiels à l'intérieur de la marge de recul avant minimale et l'aménagement d'une allée de circulation située partiellement à l'extérieur des immeubles visés;
2. Demandes portant les numéros 2020-020, 2020-021, 2020-022 et 2020-026 (lots 6 305 958 à 6 305 963, secteur du boulevard Louis-Joseph-Papineau), visant à autoriser l'aménagement de trois allées de circulation dont la largeur est inférieure à 6,7 mètres;
3. Demande numéro 2020-032 (225, chemin Fordyce), visant à autoriser la construction d'un bâtiment agricole à l'intérieur des distances séparatrices minimales avec le périmètre d'urbanisation;

De publier un avis public sur le site Internet de la Ville, au moins 15 jours préalablement à la décision du conseil, afin de faire entendre les personnes concernées par une consultation écrite.

Adoptée à l'unanimité

217-05-2020

Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture (CPTAQ) – R.I.G.M.R.B.M. – Prolongation d'un délai prévu par la décision numéro 419 270 – lot 3 800 046 du cadastre du Québec

Considérant que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a autorisé le 21 mai 2019 la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (R.I.G.M.R.B.M), dans sa décision 419 270, pour une période de 5 ans, l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'extraction de matériaux sur une superficie approximative de 7,19 hectares sur le lot 3 800 046;

Considérant que la décision numéro 419 270 est un prolongement de la décision numéro 355 234, qui autorisait l'extraction de matériaux sur une superficie d'environ 9,45 hectares, sous plusieurs conditions, dont les suivantes :

La superficie exploitée sera limitée en tout temps à deux hectares;

Dès que le fond définitif aura été atteint sur une superficie d'un (1) hectare, le site visé devra être nivelé, le drainage rendu fonctionnel et le sol arabe remis en place. Le site devra ensuite faire l'objet de reboisement ou d'un reensemencement en prairie fourragère;

Considérant que dans la décision numéro 419 270, une des conditions est qu'un rapport produit par l'agronome chargé de la supervision devra être acheminé à la Commission avant le 15 septembre 2020, et que ce rapport devra démontrer le respect des conditions 4 et 5 de l'autorisation précédente (355234), sans quoi la demanderesse ne pourra poursuivre les travaux;

Considérant que compte tenu de la situation actuelle due à la COVID-19, l'ensemble des activités de la Régie ont été fortement ralenties et seules les activités essentielles se sont poursuivies, ce qui a entraîné des retards importants dans la réalisation des travaux de restauration;

Considérant que suite à des communications avec l'organisme qui sera chargé des travaux de plantation des arbres prévus dans les conditions de l'autorisation de la Commission, le demandeur estime que ces travaux ne pourront pas se faire au printemps 2020, et puisqu'ils ne peuvent se faire à d'autres moments de l'année;

Considérant que les travaux de reboisement doivent être reportés inévitablement au printemps 2021;

Considérant qu'une nouvelle demande auprès de la CPTAQ est requise;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande d'autorisation d'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 3 800 046 du cadastre du Québec, faite par la Régie Intermunicipale de Gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi, telle que présentée sur le formulaire et document signé par le mandataire Solinov consultation Inc. référence dossier RT01-61717 et datée du 28 avril 2020, afin de prolonger d'un an le délai prévu à la condition 3 de la décision 419 270, donc, jusqu'au 15 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

218-05-2020 Autorisation de signature – Annulation et création d'une servitude de droit de passage, d'opération et d'entretien sur le lot 3 355 810 du cadastre du Québec (# 232 rue Principale)

Considérant que le propriétaire du 232 rue Principale, lot 3 355 810 du cadastre du Québec, projette l'agrandissement du bâtiment existant.

Considérant qu'une servitude de droit de passage en faveur de la Ville de Cowansville (inscription # 206 330) est déjà existante sur le lot 3 355 810 du cadastre du Québec ;

Considérant que par sa localisation, la servitude existante de droit de passage empêche actuellement l'agrandissement du bâtiment existant ;

Considérant que pour les besoins futurs, une nouvelle servitude de passage devra être créée à partir de la limite ouest du lot, le tout selon la description technique préparée par M. Philippe Tremblay, A-G, préparée le 18 juillet 2019, sous la minute 4287, dossier 27 715 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, un nouvel acte de servitude de passage, d'opération et d'entretien sur le lot 3 355 810 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, ainsi que les documents requis afin de procéder à l'annulation de la servitude existante sous l'inscription # 206 330 jointe à la présente résolution et les documents nécessaires afin de donner suite à la présente, le tout tel que montré sur la description technique préparée par M. Philippe Tremblay, A-G, préparé le 18 juillet 2019, sous la minute 4287, dossier 27 715.

Que les honoraires professionnels soient assumés par la ville de Cowansville.

Adoptée à l'unanimité

219-05-2020

Autorisation de signature – Servitude de passage, d'opération et d'entretien sur une partie du lot 3 357 002 du cadastre du Québec (rue des Cerfs)

Considérant que la création d'une servitude de passage est nécessaire lorsque des infrastructures sont installées sur une propriété privée;

Considérant que sur une partie du lot 3 357 002 du cadastre du Québec se trouve une conduite d'égout et de pluvial appartenant à la Ville de Cowansville;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, un acte de servitude de passage, d'opération et d'entretien sur une partie du lot 3 357 002 du cadastre du Québec.

Que les honoraires professionnels nécessaires à l'accomplissement de la présente résolution soient assumés par la Ville de Cowansville.

Adoptée à l'unanimité

220-05-2020

Autorisation de dépenses – Achat de divers équipements pour le Service des infrastructures et des immobilisations

Considérant que les dépenses ont été prévues au programme triennal d'immobilisation 2020-2021-2022 (PTI) adoptée le 16 décembre 2019;

Considérant que l'achat de ces équipements répond aux besoins du Service des infrastructures et immobilisations;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées auprès de différents fournisseurs ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'autoriser l'acquisition des items énumérés ci-dessous ;

- Ensemble de jus de betterave et saleuse pour un montant de 21 368.10 \$ taxes incluses auprès de la compagnie Lanau Industries Inc.;
- Sableuse pour un montant de 14 239.65 \$ taxes incluses auprès de la compagnie Cubex inc.
- Saleuse pour un montant de 15 104.27 \$ taxes incluses auprès de la compagnie Équipement Robert Inc.

Que les deniers requis aux fins de cette dépense, soit 50 712.02\$, soient puisés à même le fonds de roulement qui sera remboursé sur 5 ans.

Adoptée à l'unanimité

221-05-2020 Autorisation de dépenses – Améliorations de postes de pompage (Bell-Bromby-Hillcrest)

Considérant que les dépenses ont été prévues au programme triennal d'immobilisation 2020-2021-2022 (PTI) adoptée le 16 décembre 2019;

Considérant les besoins du Service des infrastructures et des immobilisations;

Considérant l'estimé de coûts préliminaire préparé par le Service des infrastructures et des immobilisations le 6 avril 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'autoriser une dépense pour l'amélioration de trois (3) postes de pompages consistant en l'installation de systèmes de télémétrie ainsi que les équipements s'y rattachant pour un montant estimé à 115 000 \$ taxes nettes, tel que décrit dans l'annexe A soumis au soutien des présentes.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le règlement d'emprunt 1884 et que le terme de remboursement de cet emprunt soit fixé à 10 ans.

Adoptée à l'unanimité

222-05-2020 Autorisation de dépenses – Mise à niveau et réaménagement des bureaux à l'hôtel de ville

Considérant que les dépenses ont été prévues au programme triennal d'immobilisation 2020-2021-2022 (PTI) adoptée le 16 décembre 2019;

Considérant les différents besoins des services administratifs situés à l'hôtel de ville afin de rendre les espaces de travail plus sécuritaire et plus ergonomique;

Considérant l'estimé de coût préparé par le Service des infrastructures et des immobilisations le 4 mai 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser une dépense estimée à 198 000 \$ taxes nettes pour les travaux de mise à niveau et réaménagement des bureaux à l'hôtel de ville, tel que décrit dans l'annexe A soumis aux soutiens des présentes.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le règlement numéro 1831 concernant la création d'une réserve financière pour financer la construction, l'agrandissement ou la rénovation de bâtiments municipaux ou au surplus accumulé non affecté en cas d'insuffisance de fonds à cette réserve.

Adoptée à l'unanimité

223-05-2020 Désignation d'un mandataire - Projet 9-11 ans

Considérant la résolution 433-10-2019 autorisant une demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique du Québec pour le projet 9-11 ans dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité (PSM) 2019-2022;

Considérant que le projet cadre avec la Politique de la famille et des aînés de la Ville de Cowansville;

Considérant que la Ville a obtenu une subvention de 25 000 \$ renouvelable annuellement sur une période de 3 ans du ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022 ;

Considérant que suivant le départ de la directrice du Service des loisirs et de la culture en date du 13 mars 2020, il a lieu de nommer une nouvelle mandataire au projet;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

De désigner la responsable aquatique et de la vie communautaire du Service des loisirs et de la culture, au titre de mandataire pour le projet 9-11 ans dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022.

De transmettre une copie de cette résolution à la direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité ainsi qu'à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

224-05-2020

Embauche - Poste de Directeur du Service des loisirs et de la culture

Considérant le processus de sélection pour l'embauche d'un employé au poste de directeur du Service des loisirs et de la culture qui s'est amorcé le 9 mars 2020;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu:

D'embaucher monsieur Philippe St-Denis, au poste de directeur du service des loisirs et de la culture à compter du 25 mai 2020, poste cadre classe 6, conditionnellement à la réussite d'une période de probation de six (6) mois et suivant les conditions prévues à la Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville et d'établir la rémunération selon l'échelon 1 de la classe 6.

D'accorder à monsieur St-Denis quinze (15) jours de vacances en 2020, effectif dès sa date d'embauche.

De modifier l'annexe B de la Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville afin d'ajouter monsieur St-Denis à la liste d'ancienneté.

Adoptée à l'unanimité

225-05-2020

Embauche - Poste col bleu - Mécanicien - Service des infrastructures et des immobilisations

Considérant l'ouverture d'un poste salarié permanent dont l'horaire est de quarante heures (40) par semaine, conformément à la convention collective du syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD);

Considérant l'article 21 de la convention collective du syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD);

Considérant qu'aucune candidature n'a été reçue lors du processus d'affichage interne tenu du 16 février au 20 mars 2020;

Considérant que la candidature de monsieur Stéphane Tétreault, à l'emploi de la Ville depuis le 4 novembre 2019, répond aux exigences du poste;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De procéder à l'embauche de monsieur Stéphane Tétreault à titre de mécanicien au Service des infrastructures et des immobilisations, à compter du 4 mai 2020, poste syndiqué col bleu de quarante heures (40) par semaine, poste salarié permanent, conditionnellement à la réussite d'une période de probation, conformément à la convention collective du syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD).

D'accorder à monsieur Stéphane Tétreault le salaire rattaché à l'échelon 1 de la classe mécanicien, conformément à la convention collective du syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD).

Adoptée à l'unanimité

226-05-2020

Reclassification - Poste col blanc - Service des infrastructures et des immobilisations

Considérant la nouvelle structure et la réorganisation du Service des infrastructures et des immobilisations;

Considérant que l'employée au poste col blanc d'agente de service à la clientèle et à l'approvisionnement est actuellement appelée à effectuer plusieurs tâches de nature administratives;

Considérant que l'employeur et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) s'accordent sur le fait que la nouvelle description de tâches correspond davantage à la description d'un poste d'adjointe administrative déjà existant dans la convention collective et que la situation doit être traitée comme une reclassification de l'employée actuellement en poste ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De reclassifier le poste d'agent de service à la clientèle et à l'approvisionnement pour adjointe administrative aux immobilisations.

De mettre fin à l'emploi de madame Valérie Racine au poste d'Agent de service à la clientèle et à l'approvisionnement prévu convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) en vigueur, le tout effectif à compter du 4 mai 2020.

D'intégrer le poste d'Adjointe administrative aux immobilisations à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) en vigueur, poste permanent classe 7, à raison de trente-deux heures et demie (32.5 h) par semaine.

De positionner Mme Valérie Racine actuellement au poste d'Agent de service à la clientèle et à l'approvisionnement au poste d'Adjointe administrative aux immobilisations à compter du 4 mai 2020 et d'établir sa rémunération à l'échelon 1 de la classe 7.

Adoptée à l'unanimité

227-05-2020

Création d'un poste cadre – Chef de division aux immobilisations - Service des infrastructures et des immobilisations

Considérant que le Service des infrastructures et des immobilisations a repris à l'interne la gestion des collectes des matières résiduelles, l'aménagement paysager, l'entretien ménager des bâtiments municipaux et les opérations de l'usine d'épuration;

Considérant la nécessité d'assurer une saine gestion de la planification et du respect des échéanciers des travaux, des normes de la santé et de la sécurité et des ressources financières de ce service une ressource additionnelle cadre est nécessaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De créer le poste cadre de Chef de division aux immobilisations et d'intégrer ce poste à la classe 4 de la *Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville*.

Adoptée à l'unanimité

228-05-2020

Nomination - Poste cadre – Chef de division aux immobilisations - Service des infrastructures et des immobilisations

Considérant la résolution numéro 227-05-2020 créant le poste cadre de Chef de division aux immobilisations;

Considérant la nouvelle structure et la réorganisation du Service des infrastructures et des immobilisations;

Considérant que M. Carl Lacroix est à l'emploi de la Ville depuis le 27 mai 2019 et possède les qualifications et compétences pour combler les besoins du Service des infrastructures et des immobilisations;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé par madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

De mettre fin à la période de probation et à l'emploi de M. Carl Lacroix pour le poste de technicien en assainissement des eaux prévu à la convention collective du syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD), le tout effectif à compter du 4 mai 2020.

De nommer monsieur Carl Lacroix au poste de chef de division aux immobilisations à compter du 4 mai 2020, poste cadre classe 4, conditionnellement à la réussite d'une période de probation de six (6) mois et suivant les conditions prévues à la *Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville* et d'établir la rémunération selon l'échelon 2 de la classe 4.

De reconnaître l'ancienneté de monsieur Carl Lacroix à partir du 27 mai 2019.

D'accorder à monsieur Carl Lacroix quinze (15) jours de vacances en 2020, effectif dès sa date d'embauche.

D'accorder à monsieur Carl Lacroix quatre jours et demi (4.5) de congé maladie.

De modifier l'annexe B de la *Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville* afin d'ajouter monsieur Carl Lacroix à la liste d'ancienneté.

Adoptée à l'unanimité

229-05-2020 **Création d'un poste cadre – Chef de division aux infrastructures - Service des infrastructures et des immobilisations**

Considérant que le Service des infrastructures et des immobilisations a repris à l'interne la gestion des collectes des matières résiduelles, l'aménagement paysager, l'entretien ménager des bâtiments municipaux et les opérations de l'usine d'épuration;

Considérant la nécessité d'assurer une saine gestion de la planification et du respect des échéanciers des travaux, des normes de la santé et de la sécurité et des ressources financières de ce service une ressource additionnelle cadre est nécessaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De créer le poste cadre de Chef de division aux infrastructures et d'intégrer ce poste à la classe 4 de la *Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville*.

Adoptée à l'unanimité

230-05-2020 **Nomination - Poste cadre - Chef de division aux infrastructures - Service des infrastructures et des immobilisations**

Considérant la résolution numéro 229-05-2020 créant le poste cadre de Chef de division aux infrastructures;

Considérant que M. Danny Laguë est à l'emploi de la Ville depuis le 8 avril 2019 au poste de technicien en génie civil et possède les qualifications et compétences pour combler les besoins du Service des infrastructures et des immobilisations;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De mettre fin à l'emploi de monsieur Danny Laguë au poste de technicien en génie civil prévu à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) en vigueur, le tout effectif à compter du 4 mai 2020.

De nommer monsieur Danny Laguë au poste de chef de division aux infrastructures à compter du 4 mai 2020, poste cadre classe 4, conditionnellement à la réussite d'une période de probation de six (6) mois et suivant les conditions prévues à la *Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville* et d'établir la rémunération selon l'échelon 4 de la classe 4.

D'accorder à monsieur Danny Laguë quinze (15) jours de vacances en 2020, effectif dès sa date d'embauche.

D'accorder à monsieur Danny Laguë cinq (5) jours de congé maladie.

De modifier l'annexe B de la *Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville* afin d'ajouter monsieur Danny Laguë à la liste d'ancienneté.

Adoptée à l'unanimité

231-05-2020 **Abolition de deux (2) postes col blanc - Technicien en génie civil - Service des infrastructures et des immobilisations**

Considérant la restructuration du Service des infrastructures et des immobilisations;

Considérant que le Service des infrastructures et des immobilisations a fait l'ajout de nouveaux postes au sein de son service;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'abolir les deux (2) postes de salarié permanent col blanc de « Technicien en génie civil » prévu à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA).

Adoptée à l'unanimité

232-05-2020

Démission – Poste col bleu - Mécanicien temporaire – Service des infrastructures et des immobilisations

Considérant que M. Martin Breault a remis au directeur du Service des infrastructures et des immobilisations, le 7 avril dernier, sa lettre de démission au poste de mécanicien temporaire;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'accepter la démission de M. Martin Breault à compter du 8 avril 2020.

De remercier M. Martin Breault pour les services rendus à la Ville et de lui souhaiter bon succès dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

233-05-2020

Démission – Poste col blanc - Inspectrice en bâtiments – Service de l'aménagement urbain et de l'environnement

Considérant que madame Annie Lavoie a remis au directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, le 27 avril dernier, sa lettre de démission au poste d'inspectrice en bâtiments;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'accepter la démission de madame Annie Lavoie à compter du 8 mai 2020.

De remercier madame Lavoie pour les services rendus à la Ville au cours des dix (10) dernières années et de lui souhaiter bon succès dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

234-05-2020

Dérogation à la réglementation municipale - Stationnements gratuits

Considérant le Règlement numéro 1880 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement présentement en vigueur sur le territoire de la Ville de Cowansville prévoyant des zones de stationnement payantes;

Considérant qu'en raison de la crise sanitaire actuelle reliée à la pandémie du Coronavirus (COVID-19), la Ville souhaite permettre le stationnement gratuit aux usagers des zones de stationnement à péage;

Considérant que la Ville de Cowansville souhaite inciter l'achat local et ainsi soutenir ses commerçants;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De déroger à la réglementation municipale en vigueur, soit à l'article 42 du Règlement numéro 1880 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement présentement en vigueur sur le territoire de la Ville de Cowansville et ainsi de permettre le stationnement gratuit dans les zones de stationnement à péage, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

De transmettre copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec ainsi qu'à toute personne autorisée à émettre des contraventions.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Statistiques – Permis de construction – Avril 2020

Dépôt de la liste du mouvement de personnel de la Ville

Dépôt du rapport des déboursés – Avril 2020

Dépôt de la liste des dépenses par approbateurs

Dépôt du rapport des transferts budgétaires – Avril 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régional de comté de Brome-Missisquoi du 21 avril 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie Aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est du 18 mars 2020

Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi des 10 et 24 mars 2020

Aucune période de questions ne fut tenue considérant que la séance a été tenue sans audience publique et diffusée en direct via la plateforme Facebook.

235-05-2020

Levée de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De lever la présente séance à 20 h 24.

Adoptée à l'unanimité

Sylvie Beaugard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.